

**PROGRAMME
UNIVERSITAIRE
COURS**

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
PENDANT LE SEMESTRE D'ÉTÉ**

1900

GENÈVE

IMPRIMERIE SCHAUTZ & Cie, GRAND'RUE, 40

1900

Le semestre d'été commencera le 17 avril 1900 et finira le 15 juillet.
La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens
de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1899-1900 est composé de :

MM. Charles SORET, *Recteur*.
Ernest MARTIN, *Vice-Recteur*.
Raoul GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. Robert CHODAT, *Doyen de la Faculté des Sciences*
Adrien NAVILLE, *Doyen de la Faculté des Lettres*.
Alfred MARTIN, *Doyen de la Faculté de Droit*.
Edouard MONTET, *Doyen de la Faculté de Théologie*.
Adolphe D'ESPINE, *Doyen de la Faculté de Médecine*.

PROGRAMME

UNIVERSITAIRE

1900

Faculté des Sciences

M. le Professeur R. CHODAT, *doyen*.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. G. OLTRAMARE, prof. ord.

Calcul différentiel et intégral. — Suite du cours
d'hiver. 4 heures.

Exercices mathématiques. 4 "

M. C. CAILLER, prof. ord.

Mécanique rationnelle. — Suite du cours d'hiver. 4 heures.

Exercices de mécanique. 2 "

Géométrie descriptive. 1 "

Algèbre. — Théorie générale des équations. 2 "

M. R. GAUTIER, prof. ord.

Astronomie sphérique. 3 heures.

Océanographie. 1 "

M. C. GALOPIN, prof. ext.

Exercices de mathématiques élémentaires. 2 heures.

Calculs de physique. 2 "

Théorie des déterminants. 2 "

M. C. SORET, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i>	
<i>Compléments de physique. — Optique.</i>	1 heure.
M. A. RILLIET, prof. extr.	
<i>Compléments de physique. — Electricité.</i>	2 heures.
M. C. GRÄEBE, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	
M. A. PICTET, prof. ord.	
<i>Toxicologie.</i>	2 heures.
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	1 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique.</i>	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — Visites d'usines.</i>	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et pétrographie. — Suite du cours d'hiver.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	3 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.</i>	
<i>Chimie analytique. — Volumétrie.</i>	2 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse minérale. — Tous les jours.</i>	

M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — S'adresser à M. le prof. E. YUNG, directeur.</i>	
M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale. — (Philogénie).</i>	1 heure.
M. M. THURY, prof. ord.	
<i>Organographie botanique.</i>	4 heures.
<i>Exercices dans le laboratoire de botanique.</i>	4 »
M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (II^e partie, Phanérogames).</i>	5 heures.
<i>Fonctions végétales.</i>	2 »
<i>Excursions botaniques. — Tous les jeudis.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Tous les jours.</i>	
M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire de Paléontologie.</i>	1 »
<i>Exercices pratiques.</i>	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ACKERMANIN, Dr ès sc., chim. au Labor.	
<i>Cant. d'an. des denrées alimentaires.</i>	
<i>Analyse des substances alimentaires. — Visites au laboratoire cantonal.</i>	
M. A. BONNA, Dr ès sc.	
<i>Chapitres choisis d'électrochimie.</i>	1 heure.

M. A.-M. BOUBIER, Dr ès sc.	
<i>Cytologie.</i> — Structure et vie de la cellule.	1 heure.
M. J. BRIQUET, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Géographie botanique de l'Europe.</i>	
<i>Exercices pratiques d'anatomie et de physiologie végétales.</i> — Une matinée par semaine.	
M. E. CLAPARÈDE, Dr mèd.	
<i>Psychologie et physiologie des sensations de la vue, avec exercices pratiques de détermination du champ visuel, de la sensibilité chromatique, etc.</i>	2 heures.
M. P. CRÉPIEUX, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Répertoire de chimie organique.</i>	
M. G. DARIER, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Etudes des matières colorantes organiques.</i>	
M. H. FEHR, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Théories des courbes et des surfaces.</i>	
M. G. GOEGG, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Les matières premières appliquées à l'industrie.</i>	
M. F. KEHRMANN, Dr ès sc.	
<i>Chapitres choisis dans le domaine des matières colorantes organiques.</i>	1 heure.
M. Alf. LENDNER, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Plantes officinales.</i>	
M. J. LYON, Dr ès sc.	2 heures.
<i>Théorie des imaginaires.</i>	
M. Eug. PITTARD, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Anthropologie générale et zoologique.</i>	
Mlle A. RODRIGUE, Dr ès sc.	1 heure.
<i>Conditions d'existence des plantes alpines.</i>	

M. C. RÜST, Dr ès sc.	
<i>Répertoire de chimie inorganique.</i>	1 heure.
M. F. ULLMANN, Dr ès sc.	
<i>Sur les méthodes de travail dans les laboratoires de chimie organique.</i>	1 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION¹

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme auditeurs, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES²

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de complément de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le Professeur Adrien NAVILLE, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

Interprétation d'auteurs latins. — Cicéron : *de Oratore*.

3 heures.

1 »

2 heures

2 heures.

Minucius Félix : *Octavius*.

Histoire de la littérature latine. — Le critique littéraire et la rhétorique.

Histoire des religions. — La religion des Perses. Examen de quelques questions relatives à la religion grecque.

M. Jules NICOLE, prof. ord.

Interprétation d'auteurs grecs. — Pindare : *Odes choisies* (programme de la licence). Bacchylide : *Odes choisies*. Aristophane : *les Nuées*.

4 heures.

Histoire littéraire. — Les prosateurs athéniens du 5^{me} et 4^{me} siècles avant J.-C. (Suite). Exercices philologiques.

2 heures.

Paléographie grecque. — Déchiffrement de textes. Critique verbale.

1 heure.

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

Littérature française. — Les successeurs de Molière.

3 heures.

Exercices de composition et de style.

2 »

Explication des auteurs français de la licence.

1 »

Séminaire. (Voir plus loin.)

M. Eugène RITTER, prof. ord.

Histoire de la langue française. — Les temps modernes.

2 heures.

Interprétation d'anciens textes français.

2 »

M. Ernest MURET, prof. ord.

Grammaire historique des langues romanes. —

Les consonnes.

2 heures.

Littérature espagnole. — Le roman.

2 »

Conférence (italien). — Explication des *Rime de Pétrarque*.

1 heure.

Conférence (espagnol). — Explication du *Don Quichotte* de Cervantes.

1 heure.

M. Emile REDARD, prof. ord.

Littérature anglaise. — Etudes sur les œuvres et la vie de Shakespeare et de F. Bacon.

2 heures.

Conférence. — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais. Shakespeare : *The Tempest*.

1 heure.

Conférence. — Interprétation et commentaire d'auteurs allemands. Goethe : *Götz von Berlichingen*.

1 heure.

M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.

Philologie. — La philologie classique au XVIII^{me} siècle.

2 heures.

Linguistique. — Etudes de mythologie sémitique.

2 »

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.

Sanscrit. (Cours élémentaire ou cours plus avancé, selon le désir et le degré de préparation des élèves).

1 heure.

Grammaire comparée du grec et du latin.

2 »

Etude de la langue anglo-saxonne. (Suite du cours d'hiver).

1 heure.

Séminaire. — Voir plus loin.

M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire des doctrines philosophiques.</i>	4 heures.
<i>Exercices sur le cours d'histoire des doctrines.</i>	2 »
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science. — Classification et histoire générale des sciences.</i>	3 heures.
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire générale. — La Prusse et la Russie au XVIII^e siècle : Pierre-le-Grand, le Grand Frédéric, la Grande Catherine.</i>	3 heures.
<i>Conférence. — Les Mémoires de Saint-Simon.</i>	1 heure.
<i>Institutions du Moyen-Age.</i>	1 »
<i>Exercices de paléographie et diplomatique (éventuellement). Chartes du Moyen-Age.</i>	1 heure.
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire générale. — L'empire romain. Epoque de la dyarchie.</i>	2 heures.
<i>Formation de l'unité italienne. Période de 1861 à 1870.</i>	2 heures.
<i>Conférence. — Les sources de l'histoire de l'empire romain à l'époque de la dyarchie.</i>	1 heure.
<i>Séminaire. — Voir plus loin.</i>	
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale. — Histoire constitutionnelle de la Suisse au XIX^e siècle.</i>	2 heures.
<i>Conférence. — Travaux de Séminaire.</i>	2 heures.
M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.	
<i>Economie politique. — Théorie du commerce international et questions pratiques qui s'y rattachent.</i>	4 heures.

<i>Statistique. — Démographie.</i>	2 heures.
<i>Conférences économiques. — Exercices sur des problèmes relatifs au cours d'économie politique.</i>	2 heures.
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Systèmes politiques ; Le moyen-âge.</i>	2 heures.
<i>Economie sociale. — Assurances libres et obligatoires. L'Etat éducateur. Principes directeurs en économie sociale.</i>	2 heures.
<i>Conférences sociologiques, préparant à la licence ès sciences sociales.</i>	2 heures.
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Pédagogie. — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.</i>	2 heures.
<i>La science de l'éducation au XIX^e siècle.</i>	1 »
<i>Méthodologie.</i>	1 »
<i>Conférence. Exercices de discussion sur les théories de Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc.</i>	1 heure.
<i>Littérature française. — Victor Hugo.</i>	2 »
M. Eugène de GIRARD, prof. extr.	
<i>Systèmes sociaux.</i>	1 heure.
<i>Conférences d'histoire économique.</i>	1 »
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs. — Théocrite : Idylles choisies.</i>	1 heure.
<i>Interprétation d'auteurs latins. — Sénèque : Lettres à Lucilius.</i>	1 heure.

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.	
<i>Etudes de Folklore.</i> — La naissance, les fiançailles, le mariage et la mort.	1 heure.
Séminaire. — Voir plus loin.	
M. Eugène PITTARD, Dr ès sciences.	
<i>Ethnographie.</i> — Chapitres choisis.	1 heure.
M. F. ROGET.	
<i>Littérature anglaise.</i> — La vie et l'œuvre de Milton.	1 heure.
<i>Conférence.</i> — Interprétation d'un livre du <i>Paradise lost.</i>	1 heure.
M. A. SCHNÉEGANS.	
<i>Diction française.</i> — Lecture expressive. Prononciation. Correction des accents étrangers. Interprétation d'auteurs français, par le professeur.	1 heure.
M. Georges THUDICHUM.	
<i>La diction française.</i> — Exercices de prononciation et d'articulation. Lecture expressive.	2 heures.
Séminaire. — Voir plus loin.	
M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.	
<i>Histoire de l'Art.</i> — L'Art au Moyen-Age	
<i>Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique.</i>	2 heures.
M. L. WINIARSKY, Dr ès lettres.	
<i>Economie sociale.</i> — Les bases économiques de la science sociale. Sociétés historiques.	1 heure.
<i>Economie politique pure.</i> — Théorie mathématique de l'échange, de la production, de la capitalisation et de la monnaie.	1 heure.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<i>Conférences spéciales.</i>	
M. Charles SEITZ, prof.	
<i>Histoire des mœurs et des institutions en pays de langue française dans les temps modernes.</i>	1 heure.
— Le XVIII ^e siècle.	
M. Louis ZBINDEN, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — Critique de manuels par le professeur et les membres de Séminaire.	1 heure.
<i>Conférence d'application.</i> — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire.	1 $\frac{1}{2}$ h.
M. Bernard BOUVIER, prof.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 heure.
<i>Exposés et discussions littéraires.</i>	1 »
M. F. DE SAUSSURE, prof.	
<i>Phonologie.</i> — Etudes de quelques faits de prononciation française.	1 heure.
M. Ch. BALLY, privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands).	1 heure.
M. Robert HARVEY, privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 heure.

M. Henri MERCIER, privat-docent.

Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallismes.

1 heure.

Exercices écrits de langue et de style.

1 »

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

1 heure.

Pronunciation et diction.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme étudiants dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLANS D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie. Voir les programmes détaillés des examens de licence, et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres libres du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou d'enseignement.

Commencement des conférences dès la première semaine du semestre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Étude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue françaises modernes ; Civilisation et institutions des pays de langue française depuis le XVI^e siècle ; Phonologie ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les leçons pendant deux semestres et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre d'été subir un examen. Ceux qui auront réussi obtiendront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Cours de vacances

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1900, du 17 juillet au 30 août. — Onze leçons par semaine. Des groupes de conversation se réunissent deux fois par semaine. Des cours spéciaux sont en outre offerts aux participants. Voir le programme détaillé.

Faculté de Droit

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

M. Henri BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.
Histoire et institutions du droit moderne (spécialement du droit germanique).

7 heures.

M. Louis BRIDEL, prof. ord.
Introduction au droit civil. — Droits réels. Droit des obligations, partie générale. Succession ab intestato et testaments. Preuves. Prescription. (Code civil français).

5 heures.

Législation civile comparée. — Succession légale.
A. Par ordre de législations : France, Italie, Autriche, Allemagne, Russie, Angleterre, Suisse, etc.
B. Par ordre de matières : généralités, conjoint, descendants, ascendants, frères et sœurs, collatéraux ordinaires, enfants naturels, collectivité.
Code civil allemand. — Droit de famille : mariage, parenté et filiation, tutelle (avec références au Code civil français, et à l'Avant-projet de Code civil suisse).

2 heures.

3 heures.

M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.
Economie politique. — Théorie du commerce international. Questions pratiques se rattachant à la théorie du commerce international : Droits protecteurs, traités de commerce, questions monétaires, etc.

4 heures.

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

Histoire nationale. — Histoire constitutionnelle de la Suisse.

2 heures.

Droit constitutionnel comparé. — Complément du cours d'hiver.

1 heure.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

Droit romain. — Institutes.

3 heures.

Droit romain. (Pandectes). — Droits réels.

2 »

Droit romain. Exégèse des Pandectes. — Droits réels.

1 »

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.

Droit international public. — I. Droit diplomatique : Représentants des Etats. Administrations internationales. Négociations et congrès. Solution des différends entre Etats.

II. Droit des gens en temps de guerre.

3 heures.

M. Alfred MARTIN, prof. ord.

Droit civil. — Etude du Code civil français. (Références au Code civil allemand). Suite du Livre III. Successions. Donations et testaments. Contrat de mariage.

5 heures.

Droit privé fédéral. — Etude de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (fin). Loi de 1874 sur l'état-civil et le mariage.

2 heures.

M. Alfred GAUTIER, prof. ord.

Procédure pénale. — Introduction théorique et historique. Organisation judiciaire des principaux pays de l'Europe. Action publique et action privée. Procédure proprement dite (Droit comparé).

5 heures.

M. Louis REHFOUS, prof. ord.

Droit commercial. — Propriété intellectuelle.

Propriété industrielle. — I. Le nom commercial ; les indications de provenance ; les récompenses industrielles. — II. Les marques de fabrique. — III. Les brevets d'invention. — IV. Les dessins et modèles industriels. — V. L'Union pour la protection de la propriété industrielle.

Propriété littéraire et artistique (y compris la photographie). — L'Union pour la protection de la propriété littéraire et artistique. — Le contrat d'édition.

3 heures.

M. Jules ROGUIN, prof. extr.

Droit fédéral. — Suite du cours d'hiver. Etude de la loi fédérale sur les rapports de droit civil, etc.

3 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Hugo DE CLAPARÈDE, Dr en droit.

Code civil allemand. — Partie générale.

3 heures.

Droit maritime.

1 heure.

CONFÉRENCES

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES ¹

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne. — Introduction au droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Droit public. — Droit international public et privé. — Droit civil. — Législation civile comparée (deuxième année). — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Droit romain (Pandectes). — Médecine légale. — Droit fédéral suisse, public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Faculté de Théologie

M. le professeur E. MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.

Théologie historique. — Le Christianisme et l'Eglise au XIX^{me} siècle. 4 heures.

M. Edouard MONTET, prof. ord.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Daniel. Introduction à l'Ancien Testament : Histoire de la langue, du canon, du texte et des versions.

Hébreu. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du livre de Josué.

Conférences du Séminaire d'hébreu.

Histoire du peuple d'Israël.

Lectures théologiques en langue allemande. — Division supérieure : Luther, opuscules. Buhl,

Die sozialen Verhältnisse der Israeliten.

Division inférieure.

Langue arabe. — Division supérieure : Syntaxe. Interprétation du Coran.

Division inférieure : Eléments de la grammaire. *Histoire de la littérature arabe.* — L'époque de

Mahomet. — La période des Omiades.

M. Ernest MARTIN, prof. ord.

Introduction aux livres du Nouveau-Testament.

Lecture cursive du Nouveau-Testament. — Les Epitres aux Corinthiens (suite).

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.

Dogmatique systématique. 4 heures.

M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.

Théologie morale. — La morale chrétienne. Principes et Préceptes. Diction. 3 heures.

1 »

M. Marc DORET, prof. ord.

Théologie pastorale. — I. L'initiateur de la cure d'âme. Histoire du pastorat. Droit au pastorat. — II. Préparation au pastorat. — III. Conditions du pastorat. — IV. Activité pastorale. 1 heure.

1 »

Exercices homilétiques.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.

Interprétation philologique du Nouveau-Testament. — Apocalypse. Epîtres de Paul à Timothée. 2 heures.

M. Henri RÖHRICH, pasteur.

Chant religieux. — Théorie et exercices pratiques. 1 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève,

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

M. ZAHN, prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale des organes.</i>	6 heures.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i> — 3 fois par semaine.	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
M. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique médicales.</i>	7 $\frac{1}{2}$ h.
<i>Visite clinique dans les salles¹</i>	6 heures.
M. JULLIARD, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique chirurgicales.</i>	7 $\frac{1}{2}$ h.
M. Alfred VAUCHER, prof. ord. (Suppléant : M. le prof. Jentzer).	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 heures.
<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 heures.
M. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies des enfants.	2 heures.
M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Médecine opératoire.</i>	8 heures.
M. A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Thérapeutique.</i> — Modifications des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition. — Métalloïdes et métaux.	3 heures.
<i>Matière médicale.</i> — Etude des drogues simples, de leurs dérivés et des produits médico-chimiques appartenant aux classes de médicaments qui feront le sujet du cours de thérapeutique.	4 heure.

¹ Ce cours n'est ouvert qu'aux médecins diplômés et aux élèves dont la scolarité est terminée.

<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
M. X.	
<i>Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie.</i> — Suite des cours d'hiver.	
<i>Microscopie, pharmacognosie et pharmacie.</i>	6 heures.
M. R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours théorique et pratique.	2 heures.
M. G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophthalmologie.</i>	1 »
M. Auguste REVERDIN, prof. ord.	
<i>Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie.</i> — Bandages et appareils.	2 heures.
M. H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 heures.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. le Dr Fr. BATTELLI.	
<i>La physiologie de la digestion</i>	1 heure.
M. le Dr BÉTRIX.	
<i>Cours d'opérations obstétricales (à la Maternité)</i>	2 heures.
M. le Dr O. BEUTTNER.	
<i>Cours sur les opérations obstétricales.</i>	2 heures.
M. le Dr BOURCART.	
<i>Gymnastique suédoise et massage spécialement en gynécologie.</i>	1 heure.
M. le Dr BRAUN.	
<i>Electrothérapie.</i>	1 heure.

M. le Dr BUSCARLET.	
<i>Chirurgie pratique.</i>	1 heure.
M. le Dr CORDÈS.	
<i>Obstétrique.</i>	2 heures.
M. le Dr DUPRAZ.	
<i>Anatomie chirurgicale.</i>	2 heures.
M. le Dr L. GAUTIER.	
<i>Etiologie générale des maladies infectieuses.</i>	1 heure.
M. le Dr KESER.	
<i>Hydrothérapie, électricité médicale et radiographie.</i>	1 heure.
M. le Dr KUMMER.	
<i>Cours de diagnostic des maladies chirurgicales.</i>	2 heures.
M. le Dr LADAME.	
<i>Anatomie des centres nerveux avec application à la physiologie et à la pathologie.</i>	2 heures.
M. le Dr MAILLART.	
<i>Cours de diagnostic médical.</i>	2 heures.
	2 "
M. le Dr Ed. MARTIN.	
<i>Maladies des enfants.</i>	1 $\frac{1}{2}$ h.
M. le Dr MÉGEVAND.	
<i>Microscopie médico-légale.</i>	1 heure.
M. le Dr RUEL.	
<i>Répertoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le Dr DE SEIGNEUX.	
<i>Exercices pratiques sur le mannequin de diagnostic et d'opérations obstétricales.</i>	2 heures.
	1 heure.
<i>Les fièvres puerpérales.</i>	

M. le Dr THOMAS.	
<i>Conférences de thérapeutique clinique infantile.</i>	1 heure.
M. le Dr A. WYSS.	
<i>Cours d'otologie et de policlinique oto-laryngologique.</i>	2 heures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral ¹.

Puissent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES²

L'instruction médicale comporte cinq années d'études

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie inorganique.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

² Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

Exercices pratiques. — (dans l'un ou l'autre semestre). Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chirurgie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Conférences et travaux pratiques de dissection.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale.

Exercices pratiques : Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques de médecine opératoire.

CINQUIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophtalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique ophtalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h. ; Toxicologie, 2 h. ; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physique expérimentale (première partie), 4 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 3 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h. ; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h. ; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie* ; de *Botanique* ; de *Physique* ; de *Pharmacie*. — (S'adresser aux professeurs ou aux assistants).

N. B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1900.

*Le Conseiller d'Etat
charge du Département de l'Instruction publique,
G. FAVON.*

Genève, le 21 février 1900.

Extrait du Règlement

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

LE 6 OCTOBRE 1896 ET LE 22 SEPTEMBRE 1899

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.